



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 - 18
Séance du mercredi 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 08 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Madame Marie Laure MAIORE a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19 Présents : 15
Nombre de membres en exercice : 19 Représentés : 02
Absents : 02

Membres présents : BALDOVINI Antony-François, CHEYNET Patrick, CLET-DAVID Pascale, Marie, FRANCESCHI Jean, Claude, GALINDO Margaux, Marie, GIULY Martin, LAMOUREUX Sophie, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, MAIORE Maria-Laura, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, VALERY Gérard.

Membres représentés : DE LA MATA Clara (Pouvoir à Jeanne RAMAZOTTI), TADDEI Laurence (Pouvoir à Dominique LUCIANI)

Membres absents : LESCHI Jean, Christophe, SAEZ-RICCIARDI Célia

Date de la convocation : 1^{er} avril 2026

Date d'exécution : 09 avril 2026

Date d'affichage : 14 avril 2026

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Le président rappelle que la caisse des écoles est un établissement public administratif administré par un comité dont les règles de composition découlent du Code de l'éducation.

Le comité comprend :

- Le maire, président de droit ;
- L'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription ou son représentant ;
- Un membre désigné par le préfet ;
- Deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal ;
- Trois membres élus par les sociétaires réunis en assemblée générale ou par correspondance s'ils en sont empêchés.

Il est proposé de désigner Madame Jeanne RAMAZOTTI, première adjointe et Madame LAMOUREUX Sophie en qualité de représentantes du conseil municipal au sein du comité de la Caisse des Écoles de la commune.

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du président par 14 voix pour et 03 abstentions (GIULY Martin, LUCIANI Dominique, TADDEI Laurence) et désigne Madame Jeanne RAMAZOTTI, première adjointe et Madame LAMOUREUX Sophie en qualité de représentantes du conseil municipal au sein du comité de la Caisse des Écoles de la commune.

Délibération n° 2026 – 18 : REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI Jean, Claude Maire Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI Jeanne Première adjointe Pouvoir à	X				
BALDOVINI Antony-François Deuxième adjoint Pouvoir à	X				
CLET-DAVID Pascale Troisième adjointe Pouvoir à	X				
CHEYNET Patrick Quatrième adjoint Pouvoir à	X				
DE LA MATA Clara Cinquième adjointe Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				Jeanne RAMAZOTTI
VALERY Gérard Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LESCHI Jean, Christophe Conseiller municipal Pouvoir à					
MAIORE Maria-Laura Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PIRAS Maria Antonietta Conseillère municipale Pouvoir à	X				
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LAMOUREUX Sophie Conseillère municipale Pouvoir à	X				
GALINDO Margaux Conseillère municipale Pouvoir à	X				
GIULY Martin Conseiller municipal Pouvoir à			X		
LUCIANI Dominique Conseiller municipal Pouvoir à			X		
TADDEI Laurence Conseillère municipale Pouvoir à D. LUCIANI			X		Dominique LUCIANI
SAEZ RICCIARDI Célia Conseillère municipale Pouvoir à					

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI



